

Extrait du compte rendu de la réunion du GCiB du 14 octobre 2016 sur l'organisation des données sur les milieux et zones humides

Les projets d'organisation des données d'inventaire et des suivis des milieux humides, proposés par le groupe de travail milieux humides, co-piloté par le DEB et l'Onema, fait l'objet des observations suivantes :

- le GCiB ne s'estime pas légitime pour transmettre un avis sur ces projets au Costrat (sur la bancarisation des inventaires) ou au CNP (sur les suivis)

- concernant la bancarisation des inventaires par le Forum des marais atlantiques (syndicat mixte financé par ses membres et par 5 agences de l'eau) à travers le RPDZH et son outil Gwern, il demande au Sandre d'examiner la capacité de ce dispositif à s'intégrer dans le SIE et il recommande que la gouvernance du dispositif soit établie afin d'assurer la légitimité du FMA à opérer en dehors de son territoire et de garantir sa pérennité ;

- concernant l'application du dispositif de suivi MHEO (composé de 5 protocoles) pour répondre aux exigences de la DCE (suivi des écosystèmes terrestres associés aux masses d'eau souterraines) et de la DHFF, il demande que soient précisées les banques de données cibles pour la collecte des données des suivis (INPN, ADES, BDAT), leur niveau d'interopérabilité et d'accessibilité et il renvoie aux groupes de travail compétents pour ces directives pour un avis technique sur ces suivis en soulignant la nécessité de définir une stratégie opérationnelle de suivi (réseau, fréquences, financement, opérateurs, normalisation, etc.).